

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER

### Enquête publique relative au projet de modification n°1 du PLU de Buhl

Par arrêté du 26 octobre 2021, le Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, à compter du mercredi 24 novembre 2021, sur le projet de modification du PLU de la commune de Buhl, destiné à apporter des réajustements ponctuels concernant la règle de hauteur et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) afin de permettre la mise en œuvre d'une opération d'aménagement d'ensemble à des fins d'habitat en optimisant le potentiel foncier d'un secteur à urbaniser.

Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées par écrit à Monsieur Marcello Rotolo, Président de la CCRG, à l'adresse suivante : Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, 1 rue des Malgré-Nous, BP80114 68502 Guebwiller Cedex.

Le dossier d'enquête publique se compose :

- De la délibération du conseil communautaire du 10 décembre 2020 autorisant la procédure de modification du PLU
- Du dossier de modification n°1 du PLU
- De la décision rendue par l'autorité environnementale
- Des avis des personnes publiques associées
- De la note R 123-8 du Code de l'Environnement

Le dossier pourra être consulté au siège de la CCRG et à la mairie de Buhl (sur papier et sur poste informatique) pendant la durée de l'enquête publique qui se déroulera du mercredi 24 novembre 2021 au mercredi 5 janvier 2022.

Le public pourra prendre connaissance des documents aux jours et heures ouvrables du siège de la CCRG et à la mairie de Buhl durant cette période et consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou les adresser, par correspondance, au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, 1 rue des Malgré-Nous, BP80114 68502 Guebwiller Cedex.

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable sur le site internet de la CCRG ([www.cc-guebwiller.fr](http://www.cc-guebwiller.fr)) et sur le site internet de Buhl ([www.ville-buhl.fr](http://www.ville-buhl.fr)) pendant toute la durée de l'enquête.

En outre, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre dématérialisé tenu à sa disposition sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/> pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Michel LAFOND, Ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et Forêts retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Le mercredi 24 novembre 2021 de 9h à 11h à la mairie de Buhl
- Le lundi 6 décembre 2021 de 14h à 16h au siège de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
- Le mardi 21 décembre 2021 de 14h à 16h à la mairie de Buhl
- Le mercredi 5 janvier 2022 de 15h à 17h à la mairie de Buhl

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée :

- Au siège de la CCRG
- Au Tribunal Administratif de Strasbourg
- En Préfecture du Haut-Rhin.

Ces documents pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au siège de la CCRG, en Préfecture et sur le site internet de la CCRG à l'adresse suivante : [www.cc-guebwiller.fr](http://www.cc-guebwiller.fr)

L'autorité compétente pour approuver le projet de modification n°1 du PLU de Buhl est la CCRG par voie de délibération du Conseil Communautaire.

Le Président  
  


Marcello ROTOLO